



# Moulin de la Marqueraie

Commune de Noëllet

## En Résumé


- On me cite pour la première fois en 1540 comme moulin céréalier.
- En 1895, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie au début du 20ème siècle, suite à la première guerre mondiale.
- 4 de mes 5 vannes (trappes en bois) existantes avant le règlement d'eau, sont toujours en place.
- L'ouverture de ces vannes se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Noëllet

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de la Marqueraie



## Mes origines (16<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréalier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1540

On me cite pour la première fois en 1540 comme moulin céréalier\* et je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  26 Janvier 1895

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 0,96 m, en contrebas d'une croix marquée sur le côté droit de la porte de ma roue motrice, point pris pour repère provisoire. La longueur de mon déversoir est de 13 m, sa crête est dérasée au niveau légal. Actuellement, 4 de mes 5 vannes de décharge (trappes faites en bois), décrites dans le règlement d'eau, sont toujours existantes.



### Développement du moulin

 Archives ex. Direction Départementale de l'Agriculture  1859 - 1914

En 1859 et en 1862, j'étais équipé de 2 roues à godets, qui actionnaient 8 mois par an, 2 paires de meules\*\*. En 1894, on note que je ne marche que très irrégulièrement\*\*\*. Je me suis arrêté au début du 20ème siècle suite à la première guerre mondiale\*.

\*\* Etat des patentes industrielles de 1859 et état des moulins de 1862 (archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

\*\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : les vannes de ma retenue sont ouvertes, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : les vannes sont fermées, le niveau d'eau est relevé en amont.